

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE  
2011

POSTE - TBM

## Note Di Rupo la régression est en marche

UN ÉTAT FÉDÉRAL PLUS EFFICACE  
ET DES ENTITÉS PLUS AUTONOMES

Note du Formateur  
Elio Di Rupo  
Le 4 Juillet 2011

DOSSIER P.4



**ÉDITO**  
Derrière le  
communautaire,  
une politique de droite  
**P.3**



**POSTE**  
Retenir  
les leçons...  
**P.9**



**TBM**  
Congrès  
statutaires  
**P.13-15**

## Europe L'aide au développement gonflée

Les pays européens s'étaient fixé un objectif commun d'attribuer 0,56 % de leur revenu national brut aux pays les plus pauvres. Cet objectif n'a pas été atteint en 2010, selon un rapport publié par les grandes ONG européennes – dont 11.11.11 pour la Belgique. L'aide publique au développement plafonne, en effet, à 0,46 %. Dans ce contexte marqué par la crise de la dette publique, plusieurs États ont revu à la baisse leurs engagements de solidarité internationale. Les meilleurs élèves sont : le Luxembourg (1,09 %), la Suède (0,97 %), le Danemark (0,9 %), les Pays-Bas (0,81 %).

La Belgique (0,64 %) figure en 5<sup>ème</sup> position juste devant la Grande-Bretagne (0,56 %) ou la Finlande (0,55 %). Mais si la Belgique réalise un assez bon score, la composition de l'aide reste toutefois « interpellante » selon les ONG. En effet, une part trop importante de l'aide belge est encore réalisée au moyen d'annulation de dette. Cette année, 416 millions d'euros de remises de dette pour la République démocratique du Congo ont été comptabilisés. L'aide gonflée belge est à environ 510 millions d'euros en 2010 : en plus des remises de dette,

on y compte en effet la prise en charge des réfugiés et les frais des étudiants. De nouveaux engagements politiques forts seront nécessaires si notre pays veut rester sur une progression et atteindre son objectif en 2011.

## Documentaire Le film « Cheminots » en première à Liège

Initié par le comité d'entreprise SNCF de la région Provence Alpes Côte d'Azur (Sud), ce film montre avec précision et sans manichéisme les cheminots dans toute la diversité de leur travail. On voit se dérouler le travail au quotidien et contrairement à ce qu'on pourrait craindre, c'est palpitant. On découvre un chef d'escale jonglant avec les téléphones pour assembler des trains malgré le matériel défectueux, un agent organiser une « correspondance sauvage », allant jusqu'à repérer les voyageurs en perdition. On voit à l'œuvre des gens amoureux de leur travail, pleins d'envies et d'imagination, même si la sectorisation, la privatisation rampante sonnent bien mal pour la motivation. Eh oui... Le chemin de fer ne se résume certainement pas à une addition de dysfonctionnements avec grèves, retards, accidents. C'est d'abord une entreprise publique avec des travailleurs motivés et hautement



qualifiés, une mécanique de précision qui transporte quotidiennement des milliers de voyageurs et qui est menacée par les dérives de la privatisation et de l'économie de marché. Après avoir vu ce film de Luc Joulé et Sébastien Jousse auquel a participé le cinéaste Ken Loach et le résistant Raymond Aubrac, vous ne prendrez plus le train de la même manière...

*Première du film le 12 septembre, en présence des réalisateurs et de Gérard Gelmini (CGSP Cheminots), au cinéma Le Parc, à Liège (rue Carpay, 20) à 20h. Tarif : 6 € (ou réduction). Diffusion ensuite dans les cinémas des Grignoux de Liège (Le Parc, Churchill, Sauvenière) jusqu'au 5 octobre. Renseignements : [www.grignoux.be](http://www.grignoux.be). Tél. 04 222 27 78.*

## Charleroi Conférence « La maladie d'Alzheimer »

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s vous invite à participer le 18 octobre dès 9h30, à une conférence : « La maladie d'Alzheimer ». Orateur : Mme Muriel Lachapelle, Référent Alzheimer du CPAS de Charleroi. Lieu : CGSP, rue de Montigny, 42 à Charleroi.

Pour ceux qui le désirent, la conférence sera suivie d'un repas convivial (apéro, porchetta, boisson, dessert,

café) pour 18 €. Inscription : Lili au 071 797 111. Versement sur compte CGSP : BE86 877-2028501-50 avec mention « Porchetta » avant le 4 octobre. Renseignement : Alphonse Vanden Broeck : 0495 340 928.

## Luxembourg Congrès statutaire 2012

Le 16 mars 2012 se tiendra le Congrès statutaire de l'Intersectorielle de Luxembourg.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- secrétaire régional intersectoriel :

Olivier Dulon, sortant et rééligible ;  
- 2 vérificateurs aux comptes et 2 réserves : Nadine Schoentgen, Catherine Malherbe, Robert Schilts et Pierre Monvoisin, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au Règlement d'ordre intérieur de l'Intersectorielle de Luxembourg ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit et par recommandé à Nadège Lamotte, Présidente, rue des martyrs 80 à 6700 Arlon pour le 9 septembre 2011 à 12h.

## Derrière le communautaire, une politique de droite

Et voilà les grandes manœuvres en vue de la formation d'un gouvernement relancées ! Le grand marchandage des huit protagonistes restés en lice sur, d'une part, BHV et les régionalisations pour satisfaire les nationalistes flamands et, d'autre part, les économies budgétaires à réaliser sur le dos des classes laborieuses pour satisfaire les aspirations de la droite, va nourrir à nouveau l'actualité politique.

### Déséquilibrée donc inacceptable

Déjà, la première note du formateur a été rejetée par les trois organisations syndicales interprofessionnelles du pays car déséquilibrée donc inacceptable. Ce sont, en effet, les travailleurs qui doivent supporter les efforts financiers tandis que les biens nantis et les entreprises s'en tirent avec quelques vagues menaces d'ardoises à régler.

La CGSP avec le front commun syndical des services publics a proactivement sonné l'alarme suite aux mesures destructrices du secteur public comprises dans ce premier jet d'accord gouvernemental. Et ce n'est pas fini... Car le formateur devra revoir sa copie. En réponse à la surenchère d'exigences du CD&V, dopé par la N-VA, il va apporter des « corrections » qui accentueront encore les déséquilibres déjà dénoncés. Car, pour eux, le projet n'est pas assez flamand, ne comporte pas assez d'économies et risque de nuire aux entreprises ! Et le formateur s'aligne.

Mais pour arriver où, en fin de compte ? Déjà, personne autour de la table ne remet en cause publiquement les orientations catastrophiques prises dans la note initiale contre les plus faibles. C'est un très mauvais signal.

Sauver la Belgique, l'État fédéral ? L'image est belle mais tellement loin de la réalité. Don Quichotte contre les moulins à vent.

Face à la mollesse de certains élus se revendiquant de gauche, il serait sot de croire que les travailleurs seront épargnés pour la suite des négociations et surtout que cette réforme de l'État soit la dernière. Car les résolutions de congrès de la N-VA le mentionnent explicitement. C'est l'indépendance de la Flandre qui est visée. Il n'est donc plus question de rechercher une répartition de pouvoirs et de compétences entre régions, communautés et fédéral mais de vider complètement ce dernier niveau de toute compétence.

Les premières propositions du formateur en matière de rééquilibrages budgétaires des trois régions et du fédéral sont déjà largement défavorables à Bruxelles et surtout à la Région wallonne. Et cela risque de continuer.

Vouloir à tout prix réussir là où tout le monde a échoué aura un coût social et politique énorme, impayable, car les orientations retenues sont peu crédibles et politiquement suicidaires pour le PS.

C'est de très mauvais augure pour les élections futures.

### Une politique suicidaire

La fragilité du CD&V, toujours à la remorque de la N-VA, et son instabilité politique posent un gros problème. Les élections communales de 2012 sont en vue. La N-VA veut remporter une victoire éclatante et surtout se constituer un large réservoir d'élus locaux car, paradoxalement, ce parti dont le fonds de commerce est la « nation flamande » n'a aujourd'hui que très peu d'assises locales, au contraire du CD&V.

Sans la N-VA à ses côtés, le CD&V aura-t-il l'audace de signer un accord de gouvernement à la veille des élections communales ? Ou fait-il semblant d'accepter de négocier pour temporiser et provoquer l'organisation d'élections fédérales, en même temps que les communales de 2012, dans l'espoir de limiter ses pertes ?

À partir des coulisses, la N-VA attend impatiemment la publication des premières mesures de l'accord pour les trouver trop favorables aux francophones, trop défavorables aux entreprises, trop laxistes dans les restrictions et économies sur la sécurité sociale, ... La chanson est déjà connue.

Le formateur bâtit donc sur du sable, sauf en ce qui concerne les mesures de régression sociale que personne autour de la table ne conteste et qui ont toutes les chances de perdurer et de résister à la prochaine crise institutionnelle.

À coup sûr, les prochaines majorités en Flandre seront à droite. En Wallonie et à Bruxelles, aussi ?

En tout cas, le PS risque d'être la victime des prochains scrutins. De gouvernement en gouvernement, il accumule les prises de responsabilité dans des mesures de droite et antisociales : pacte des générations, réforme des pensions, intérêts notionnels, ...

Les nouveaux sacrifices consentis par le formateur aujourd'hui sur le dos des plus faibles, sur son électorat, ne vont rien sauver de manière définitive sur le plan institutionnel mais vont, pour longtemps, provoquer souffrances et régression sociale. Ils sont d'autant plus inacceptables !

Accord sur BHV ou pas, seule la droite gagne dans ce jeu de dupe.

Gageons que les syndicats ne laisseront pas ce scénario se dérouler tel quel.

**En tout cas, la CGSP y veillera.**

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP  
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

## Note Di Rupo : la régression est en marche

*Le 4 juillet, le couperet est tombé. En remettant sa « note » en tant que formateur royal, le socialiste Elio Di Rupo a visé le consensus unanime des partis politiques afin d'ébaucher les négociations en vue de la formation d'un gouvernement fédéral. Mais à quel prix ! C'est la tête des travailleurs et des allocataires sociaux que le formateur a offerte sur un plateau aux partis de droite et nationalistes.*

2010-2011

### En Belgique, une crise institutionnelle



22 avril 2010

Yves Leterme remet la démission de son gouvernement au Roi après que les libéraux de l'Open VLD aient décidé de quitter la majorité en exigeant une solution rapide à la scission de BHV.

13 juin 2010

Les élections anticipées voient le triomphe de la N-VA en Flandre et celui du PS en Wallonie.

17 juin 2010

Bart de Wever est nommé informateur.

8 juillet 2010

Elio Di Rupo est nommé préformateur afin de dégager « plus de convergences ».

29 août 2010

Après une nouvelle revendication inattendue de la N-VA, Elio Di Rupo remet sa démission au Roi qui la tient en suspens mais qui l'accepte le 3 septembre.

4 septembre 2010

Le Roi lance un duo communautaire de médiateurs afin d'apaiser les tensions : André Flahaut (PS), président de la Chambre et Danny Pieters (N-VA), président du Sénat.

4 octobre 2010

La N-VA claque la porte des négociations.

8 octobre 2010

Bart de Wever est nommé « clarificateur ».

Que de promesses : « *La rigueur, oui ; l'austérité, non !* », « *La note ne sera ni de droite ni de gauche* », « *On ne touchera pas à la solidarité* ». La lecture de la note du formateur les a toutes balayées du revers d'une main droite gantée de fer. En offrant des garanties aux partis de droite et au patronat – qui se sont empressés de saluer cette note – le formateur rassure certes le landernau politique sur les « bonnes intentions » du PS et endosse les politiques antisociales exigées par l'Europe, les marchés financiers et la droite belge chapeauté par le nationalisme flamand. Mais il fait porter l'essentiel de l'austérité sur le dos des travailleurs et des allocataires sociaux.

### Sous le diktat des marchés

En effet, la note d'Elio Di Rupo contient tous les ingrédients d'un vrai programme de gouvernement d'ultra-droite. On y retrouve aussi bien la chasse aux chômeurs, la diminution progressive des allocations de chômage, le rabotage du budget des soins de santé, la limitation des droits au crédit-temps et à l'interruption de carrière, le relèvement de l'âge de la prépension, les attaques sur les pensions du secteur public, le gel des dotations publiques, les cadeaux aux PME, aux entreprises... et même des accents sécuritaires !

Des mesures copiées des recettes néolibérales qui sont à l'origine de la crise financière et économique et des difficultés budgétaires auxquelles notre pays, aussi, est confronté. La mise en œuvre de ce programme va non seulement accentuer les injustices sociales mais aussi plomber la timide reprise économique.

Tout se passe comme si on restait incapable de tirer les leçons qui s'imposent de la crise financière, en démantelant les services publics et les

filets de la sécurité sociale, sans s'attaquer aux véritables causes des problèmes, et qu'on gardait des œillères sur le risque de récession qui menace. Cet aveuglement confine à l'amnésie si l'on veut bien se souvenir que le PS a aussi gagné les élections de 2010 sur un programme... (voir encadré p. 7)

### Une note totalement déséquilibrée

Toutes ces mesures sont prévues sur une base concrète et chiffrée. Par contre, les quelques mesures qui peuvent gêner la droite sont énoncées mais restent dans le flou total quant à leur application. Ainsi, la contribution des grandes fortunes n'est envisagée que pour deux ans ; la taxe sur les opérations boursières est plafonnée ; la contribution du secteur bancaire est indéfinie. Et rien de précis n'est annoncé pour valoriser la rente nucléaire...

Quant au renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et sociale, la note est d'une rare hypocrisie ! En effet, comment renforcer la lutte contre les fraudes fiscales et sociales en gelant les dotations publiques – donc l'emploi – alors qu'on sait qu'outre l'absence de volonté politique, les administrations concernées manquent déjà aujourd'hui de moyens pour accomplir leur mission ? Ces mesures constituent un vœu pieux, une sorte de dédouanement face aux dispositions concrètes qui agressent les plus faibles de notre société.

L'absence de montants prévus ou de précisions sur la responsabilisation accrue des banquiers, un taux minimum d'impôt des sociétés, la lutte contre la fraude fiscale, les conditions aux subsides à l'emploi de qualité... cache mal le « deux poids, deux mesures » dans la contribution à la résorption du déficit public entre les

travailleurs et les allocataires sociaux, qui passent à la caisse, et les banquiers, les actionnaires ou encore les grosses entreprises comme Electrabel qui ne seraient que peu, voire pas sollicités...

## Dans le détail

### Sus aux pensions du secteur public !

→ Ce que dit la note (p. 50)

« Une réforme de long terme pour supprimer les incohérences du système des pensions du secteur public, sans toutefois toucher les pensionnés actuels. »

À cette fin, quatre mesures sont proposées pour les pensions publiques :

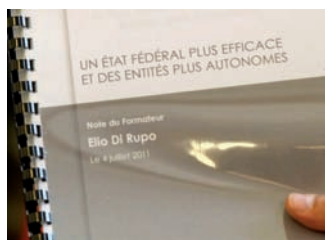
- *augmenter le nombre d'années de carrière nécessaires pour prendre une retraite anticipée.* Cette durée minimum de carrière, qui est actuellement de cinq ans, passera progressivement d'ici 2020 à 35 ans ;
- *revoir le calcul de la pension de certains régimes spéciaux* en alignant les régimes plus favorables sur le tantième 1/48e. Une pension complète correspondra donc à une carrière de 36 ans contre 17 ans actuellement pour le régime le plus favorable. La mesure concerne tous les nouveaux entrants dans la fonction publique ;
- *calculer progressivement la pension des agents publics sur la base du traitement des dix dernières années de carrière*, au lieu des cinq dernières années. La mesure concernera les personnes qui seront engagées dans la fonction publique à l'avenir ;
- *permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de travailler au-delà de 65 ans*, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé, pour autant que l'employeur marque son accord.

→ Ce que pense la CGSP

La CGSP s'est montrée proactive. Ayant eu vent des intentions du formateur, elle a, avec le front commun syndical, réagi par communiqué de presse avant même la sortie officielle de la note. La péréquation des pensions

s'applique maintenant tous les deux ans. Lorsque les dépenses liées aux pensions du secteur public augmentent, c'est essentiellement dû à l'augmentation du nombre de pensionnés. Manifestement, le projet vise à compenser cette évolution par une diminution des montants des pensions.

La modification de la manière de calculer les pensions est une mise en cause du **principe du salaire différé** qui constitue la base de la pension publique : en quelque sorte un rat-



trapage, puisque, à qualification égale, un agent statutaire du secteur public est moins bien rémunéré que son collègue du privé.

Dès lors, il ne serait pas logique qu'on rabote les pensions publiques alors que, dans le même temps, pour le régime des travailleurs salariés on vise à réaliser des adaptations à l'évolution au bien-être. Il est contraire à la plus élémentaire des vérités de prétendre que le secteur public bénéficie d'avantages et de pensions exorbitantes.

Le calcul des pensions doit donc continuer à s'établir sur la base des cinq dernières années de travail (en tout cas les meilleures) comme nous souhaitons qu'il se fasse dans le secteur privé.

Le système des pensions du secteur public constitue un bon régime : ce ne sont pas les pensions du secteur public qui sont trop élevées, ce sont les pensions du secteur privé qui sont trop basses. C'est reconnu sur le plan européen par les statistiques et c'est d'ailleurs pour cette raison que des problèmes de pauvreté frappent très souvent les pensionnés du régime général.

### Le secteur public est attaqué sur tous les fronts

→ Ce que dit la note (p. 16)

« Gel pendant 2 ans des frais de personnel et de fonctionnement des administrations publiques, gel des dotations publiques. »

18 octobre 2010

La note De Wever est jugée « inacceptable » par les francophones qui y voient une copie conforme du programme de la N-VA.

21 octobre 2010

Le Roi nomme un nouveau conciliateur en la personne du socialiste flamand Johann Vande Lanotte.

25 décembre 2010

La Belgique vient de battre le record de la plus longue crise politique.

6 janvier 2011

Le compromis avancé par Vande Lanotte est rejeté par la N-VA et le CD&V. Le socialiste flamand remet sa démission au Roi qui, d'abord, la refuse mais l'accepte le 26 janvier.

2 février 2011

Le Roi appelle Didier Reyniers au Palais et le charge d'une mission d'information.

2 mars 2011

Après l'échec de Didier Reyniers, le Roi nomme un cinquième médiateur : le président du CD&V, Wouter Beke. Il jettera l'éponge le 12 mai.

16 mai 2011

Le Roi nomme Elio Di Rupo formateur.

4 juillet 2011

Le formateur remet sa note au Roi. Elle est rejetée par la N-VA.

20 juillet 2011

Le Roi tape du poing sur la table et demande à chacun « des concessions ». Le CD&V dit oui aux négociations.

16 août 2011

Après la pause, huit partis entament des négociations.



## 4 années de crises en Europe et dans le monde

Été 2007

Crise bancaire aux USA et Royaume-Uni. Les bulles spéculatives (immobilière, subprimes) éclatent. Les banques sont en difficulté, nationalisations (Northern Rock au Royaume-Uni). En Europe continentale, le sentiment général est que l'Europe n'est pas concernée, les « *fondamentaux sont différents* », dit-on.

Décembre 2007

La récession débute aux USA et se propage sur le continent européen en 2008.

Septembre 2008

Crise bancaire II. Cessation de paiement d'établissements aux USA, faillite de Lehman Brothers. Les gouvernements du Benelux secourent Fortis (11 milliards € dont 4,7 pour la Belgique). Les Pays-Bas recapitalisent ING (10 milliards €)...

Octobre 2008

Sommet de Paris (Zone Euro). Plan de sauvetage du système bancaire de près de 1.700 milliards d'€ avec garanties des prêts interbancaires et/ou recapitalisation des banques.

Sommet UE. Les 27 prévoient de renforcer l'encadrement des agences de notation et d'améliorer les règles protégeant les dépôts des épargnants. Ils recommandent de revoir le dispositif des parachutes dorés ou stocks options. Pas de détail.

Décembre 2008

Sommet UE. Plan de relance économique.

Juin 2009

Sommet UE. Création d'une nouvelle architecture de surveillance financière avec un Comité européen du risque systémique et trois nouvelles autorités.

Janvier 2010

En Grèce, budget d'austérité, avec gel des salaires publics, des pensions et augmentation de la fiscalité. En Espagne, premier plan d'austérité (50 milliards).

→ Ce que pense la CGSP

Partout en Europe, des réductions spectaculaires des moyens de fonctionnement des entités publiques sont appliquées. Pareillement, la note Di Rupo, en gelant les budgets des ministères et en refusant l'indexation pendant deux ans, met en péril le service au citoyen belge. Dans la même logique, des diminutions d'emploi inacceptables sont annoncées alors que l'expérience de la crise récente nous a appris qu'un secteur public fort a déjà témoigné de la capacité d'amortir l'impact socialement négatif des crises économiques. Comment peut-on envisager un système social et démocratique cohérent sans secteur public fort ?

*A contrario*, il est évident que la droite entend réduire le secteur public à ses seules fonctions régaliennes. Sans contrôle social, fiscal, alimentaire, etc., toutes les fraudes deviennent possibles. C'est du pain béni pour les bénéficiaires des entreprises, par ailleurs protégées d'éventuels mouvements sociaux par le renforcement des aspects sécuritaires.

Force est donc de constater que ce qui est envisagé aujourd'hui c'est de fragiliser le secteur public pour répondre à des exigences économiques ou communautaires.

Pour reprendre une formule souvent usitée, « *La paix communautaire ne peut se faire au détriment de la paix sociale* » !

### Allocations familiales

→ Ce que dit la note (p. 85)

« *Transfert des allocations familiales aux Communautés.* »

→ Ce que pense la CGSP

Aussi graves qu'elles puissent être, ces mesures ne constituent que la partie visible d'un iceberg de difficultés sociales dans le secteur public. Tous les problèmes qui résulteront des communautarisations et régionalisations vont se multiplier et s'accumuler. Ainsi, la communautarisation des allocations familiales. Aujourd'hui, du personnel statutaire fédéral s'affaire à leur paiement au sein d'une organisation fédérale, dans des bâtiments fédéraux. Passés aux communautés, com-

ment vont se gérer ces dossiers ? Où ? Par qui ? Que vont devenir les agents en place ? On ne sait même pas quel sera le statut réel des structures communautarisées ! Communautaires ? Paracommunautaires ? Privatisées ?

C'est d'autant plus inquiétant que seuls 90 % des moyens actuellement disponibles au fédéral seront transférés pour accomplir le même travail. Ce montant tombe même à 80 % pour le transfert de compétences régionales en matière d'emploi.

Tous ces problèmes vont apparaître dans le secteur public derrière la note du formateur.

### La mise en concurrence des Régions

→ Ce que dit la note (p. 32)

« *Les nouveaux mécanismes de financement des entités fédérées et la répartition des recettes fiscales entre les entités fédérées et l'État fédéral consisteront en un accroissement important de l'autonomie fiscale des Régions, tant à l'impôt des personnes physiques qu'à l'impôt des sociétés.* »

→ Ce que pense la CGSP

Non seulement, la solidarité fédérale est mise en cause dans un certain nombre de domaines importants comme la sécurité sociale, mais le pouvoir fédéral risque de ne plus disposer des moyens suffisants pour accomplir ses missions, notamment en ce qui concerne les défis du vieillissement. D'une manière générale, cette note aura pour conséquence la mise en concurrence des Régions entre elles. L'autonomie fiscale partielle qu'elle prône ouvre la voie à la concurrence fiscale et salariale entre les Régions.

#### En savoir plus :

La note de 113 pages intitulée « Un État fédéral plus efficace et des Entités plus autonomes » peut se retrouver sur le site de la Chambre : [http://www.lachambre.be/kvvcr/pdf\\_sections/home/110704\\_NOTE%20DE20BASE%20FORMATEUR%20DEF.pdf](http://www.lachambre.be/kvvcr/pdf_sections/home/110704_NOTE%20DE20BASE%20FORMATEUR%20DEF.pdf)

## Allocations chômage

→ Ce que dit la note (p. 39)

« La dégressivité du chômage sera accrue avec une simplification du système. »

→ Ce que pense la CGSP

Les mesures drastiques sur la dégressivité des allocations de chômage toucheront davantage les Wallons puisque statistiquement, les demandeurs d'emploi de longue durée sont plus nombreux en Wallonie que dans les autres Régions. L'extension du contrôle de la disponibilité aux chômeurs de 58 ans va également frapper davantage la Wallonie car les chiffres récents montrent que le contrôle sanctionne plus au Sud du pays qu'à Bruxelles ou en Flandre. On peut donc bien parler de « chasse aux chômeurs » et non de « lutte contre le chômage ». Il n'y a pas de quoi se

réjouir du bulletin de sanctions ! Car, derrière les chiffres, c'est une véritable exclusion sociale qui s'opère. L'austérité va rapidement prendre des aspects concrets et pèsera lourd sur les CPAS, les transports, les crèches, les infrastructures scolaires et extrascolaires, les maisons de repos et de soins...

### Malheur aux pauvres !

Bref, après les pensionnés, les chômeurs, voilà les plus démunis attaqués par la note du formateur (*voir tableau ci-dessous*). Que ce dernier soit socialiste n'y change rien : le front commun syndical tient à rappeler son indéfectible attachement à un financement conséquent du niveau fédéral en vue d'assurer des services publics de qualité. L'impôt du citoyen doit servir à assurer son bien-être et non à la réparation des politiques foireuses du monde de la finance. ■

### Des promesses à la note

Promesses du PS Programme pour les élections fédérales 2010	Note du Formateur du 4 juillet 2011
« Diminuer le coût des soins de santé » (p. 24)	« Réduction de plus de moitié de la norme légale de croissance des dépenses de soins de santé (de 4,5 % à 2 % de croissance réelle par an) jusqu'en 2015 » (p. 16)
« Assurer l'évolution des revenus de remplacement sur le long terme » (p. 40)	« La dégressivité du chômage sera accrue avec une simplification du système » (p. 39)
« Donner plus de moyens aux pensionnés » (p. 42)	« Relèvement de l'âge d'accès à la prépension pour les carrières longues de 58 à 60 ans » (p. 40)  « Resserrement de l'accès et de la couverture des régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière volontaires » (p. 16)  « Réduction de 40 % des enveloppes prévues en 2013 et en 2015 pour assurer la liaison des allocations sociales au bien-être » (p. 17)
« Investir dans l'humain pour faire face aux défis de la Fonction publique de demain » (p. 99)	« Gel pendant 2 ans des frais de personnel et de fonctionnement des administrations publiques » (p. 16)

Mai 2010

Sommet. Mise en place d'un fonds européen de stabilisation (FESF) de 750 milliards d'euros. La BCE autorise l'achat de la dette publique grecque par les banques centrales sur les marchés secondaires. Plans d'austérité au Portugal, Italie (25 milliards €) et Espagne (15 milliards €).

Juin 2010

Sommet. Les 27 avalisent la refonte du pacte de stabilité et une réforme de la gouvernance européenne.

Septembre 2010

La Commission européenne présente un plan pour renforcer la discipline budgétaire dans la Zone euro. À la clé : augmentation de l'âge de la retraite et suppression de l'indexation automatique des salaires.

Octobre 2010

Sommet UE. Plan de discipline budgétaire et projet de création d'un Fonds de sauvetage permanent (détails reportés à décembre).

Décembre 2010

Sommet. Les 27 décident la révision du Traité pour créer le Fonds permanent et le doublement progressif du capital de la Banque centrale européenne.

Mars 2011

Séisme au Japon et accident nucléaire de Fukushima. Sommet. Adoption d'un Pacte pour l'Euro, avec coordination économique renforcée, surveillance commune des budgets nationaux, mise sous surveillance de l'évolution des salaires (cf. indexation), des retraites et des dépenses de santé. Création d'un mécanisme européen de stabilité.

Juin 2011

La note de la Grèce est abaissée à CCC par Standard & Poor's. Nouveau plan d'austérité et privatisations.

Juillet 2011

Sommet Zone euro. Mise en place du Fonds européen de stabilisation financière et participation, non fixée, des banques privées.

Août 2011

La note des États-Unis est abaissée à AAA+. Chute mondiale des bourses.

## **Camarade, ne vois-tu rien venir ?**

*« Je ne vois rien que le gouvernement qui louvoie et l'Europe qui foudroie ». Ainsi pourrions-nous dévoyer cette réplique du conte de Perrault, Barbe bleue, pour évoquer la longue et difficile formation d'un gouvernement dans notre pays et l'acharnement de la Commission européenne à imposer ses orientations néolibérales, notamment à l'égard de la Grèce, qui déjà portent préjudice aux services publics. Mais si nous sommes syndicalistes, ce n'est pas pour nous résigner ! J'espère que le calme relatif de la période estivale et les congés qui l'accompagnent vous auront permis, affiliés et militants de la CGSP, de reprendre les forces nécessaires pour s'impliquer sur les chantiers qui nous attendent dès cette rentrée.*

### **Congrès statutaire 2012**

La plus lointaine sera un moment important pour l'avenir de notre interrégionale puisqu'il s'agit de son congrès statutaire. Celui-ci se déroulera les 5 et 6 juin 2012 au Résidence Palace, joyau de l'Art-déco et du patrimoine architectural bruxellois implanté au beau milieu du quartier des institutions européennes. Tout un symbole. Outre le rapport d'activités 2008-2012 et les perspectives 2012-2016, il permettra, à la suite des congrès des différents secteurs, de renouveler les divers mandats au sein de notre interrégionale.

Avec la volonté d'assurer une meilleure défense de ses affiliés, l'IRB entend poursuivre la modernisation des services de la CGSP et développer son expertise en termes de formation syndicale, de commissions paritaires ainsi que par rapport à l'Europe où beaucoup d'orientations sont prises qui auront des conséquences sur nos services publics. Il convient là d'anticiper pour mieux agir en concertation avec les syndicats des autres pays.

### **Élections sociales**

2012 sera également une année importante pour la démocratie syndicale puisque le mois de mai verra se dérouler les élections sociales qui permettent aux travailleurs d'élire leurs représentants au Comité pour la prévention et protection au travail (CPPT) ainsi qu'au Conseil d'entreprise (CE). Dans la plupart des services publics, la représentativité est



octroyée aux organisations syndicales qui siègent au Conseil national du Travail (CNT).

Cependant certains secteurs ou sous-secteurs ont été en partie privatisés et devront organiser des élections sociales.

Les élections sociales dans ces secteurs sont aussi l'occasion de rappeler leur caractère spécifiquement d'intérêt collectif, d'où l'importance qu'ils restent dans le domaine public.

### **Enfin un gouvernement ?**

Mais le premier défi qui nous attend c'est la constitution éventuelle d'un gouvernement fédéral et l'analyse de son programme. La crise politique belge, et la pression imposée par l'Europe et les marchés financiers sur les perspectives budgétaires nous font craindre des orientations politiques droitières qui toucheront durement

les services publics. Nous devons donc nous préparer à de nouveaux combats et actions.

Enfin, pour nous Bruxellois, tant les évolutions institutionnelles que le refinancement de notre Région-Capitale sont des enjeux majeurs pour son développement et l'avenir de tous.

Restons-y vigilants !

*Jean-Pierre Knaepenbergh,  
Secrétaire général IRB-BIG*



## Retenir les leçons...

Vous pouvez lire ci-après un extrait de la revue Uni Post & Logistique. Nous étions présents à la présentation de cette analyse.

Cette expérience de libéralisation doit nous servir.

Petit rappel, la Hollande a été avec l'Allemagne un des premiers pays à libéraliser totalement le secteur postal.

Année après année, les travailleurs ont dû subir une détérioration très rapide de leurs conditions de travail.

Lors de nos réunions européennes, nous étions surpris de la non réactivité, voire de la cogestion de l'Entreprise, de nos homologues néerlandais. Ceux-ci mettaient en exergue que les sacrifices consentis visaient au développement de l'opérateur.

Une page s'est tournée. Le syndicat postal hollandais admet ses erreurs de jugement et détaille très largement quelques règles de base qu'il juge absolument nécessaires pour permettre une libéralisation sans trop de problèmes.

### A. La création d'un cadre social

En Belgique, la transposition, en droit belge, de la 3ème directive européenne a donné lieu à d'intenses tractations pour en arriver, souvenez-vous, à l'obligation :

- du recours à des salariés pour la collecte, le tri et la distribution du courrier adressé ;
- de couvrir au moins 80 % du territoire endéans les cinq ans ;
- d'effectuer au moins deux distributions semaine hors service universel.

### B. Une autorité de réglementation

Chez nous, l'IBPT est chargé de vérifier le respect de la loi. Il vient de sanctionner bpost d'une amende plutôt salée.

### C. Autre aspect évoqué, la précarisation de l'emploi, notamment par le temps partiel

Je vous rappelle que chez nous l'emploi temps plein reste la règle et que c'est très bien ainsi.

Nous sommes donc loin du modèle hollandais, prenons garde cependant de ne pas nous en approcher.

Même si nous avons dû concéder l'arrivée de collègues moins bien rémunérés, l'essentiel de nos acquis a été préservé.

Nous sommes souvent cités en exemple au niveau international notamment pour le cadre légal de la transposition de la directive européenne.

Pourvu que cela perdure.

*Michel Meyer*  
Secrétaire général

## Abvakabo : nous avons sous-estimé les conséquences de la libéralisation postale

*Les collègues hollandais d'ABVAKABO, affilié d'UNI P&L, ont présenté une analyse complète et intéressante de l'histoire, de l'évolution et des effets de la libéralisation postale aux Pays-Bas.*

Peter Wiechmann, responsable du secteur postal chez Abvakabo a terminé son exposé en disant : « Nous avons sous-estimé les conséquences de la libéralisation postale ». Peter Wiechmann a mentionné plusieurs défis que devaient relever les syndicats face au processus de libéralisation et demandé aux collègues de ne pas sous-estimer ces tâches.

Le premier défi le plus important est celui de recruter chez les nouveaux concurrents et dans les nouvelles formes d'emploi. Sans cette force et la création d'un sentiment de solidarité entre les travailleurs des différentes entreprises, le syndicat sera en position de faiblesse dans les négociations. Les syndicats doivent trouver une solution pour les temps partiels et les modèles précaires de temps de travail que l'entreprise a largement introduits. Les nouvelles technologies, la centralisation et les mesures de restructuration ont obligé toutes les entreprises postales à exiger plus de travail en moins de temps. La position adoptée maintenant par les Pays-Bas est que le temps partiel n'est acceptable que s'il ne remplace pas des emplois à plein temps.

Enfin Peter a souligné qu'il est absolument indispensable de créer un cadre avec des conditions sociales égales pour tous, une bonne réglementation et une autorité de réglementation également chargée de surveiller le respect de la loi AVANT que la libéralisation postale n'entre en vigueur, pour éviter le dumping social et une baisse des conditions de travail et des salaires.



Les participants et UNI Europa Poste & Logistique ont été impressionnés par l'exposé complet et ouvert des collègues hollandais. L'expérience néerlandaise a fourni un bon aperçu de ce qui peut se produire si la libéralisation intervient sans préparation et sans bonne réglementation sociale. « Nous essayerons de transmettre l'expérience d'Abvakabo partout dans le monde » a déclaré Cornelia Berger, assistante politique d'UNI Europa P&L. « Cela constitue un grand pas de dire que les conséquences ont été sous-estimées et que des erreurs ont été commises, et les collègues des Pays-Bas ont tout mon respect. Personne ne peut dire ce que l'avenir

nous réserve et les syndicats agissent toujours en toute conscience au nom des travailleurs. Nous devons maintenant utiliser cet exemple pour préparer les autres syndicats et faire campagne contre les conséquences négatives de la libéralisation postale aux plans mondial, européen et national, et je sais que les collègues d'Abvakabo nous soutiendront dans cette tâche. »

Les exposés de la journée sont disponibles sur la page web d'UNI P&L.

Les camarades qui souhaitent obtenir le « Bulletin » d'UNI Post & Logistique, peuvent nous communiquer leur adresse e-mail. ■



## Rappel - CCT du 1<sup>er</sup> février 2010

*Convention collective de travail du 1er février 2010 relative aux facilités de circulation octroyées aux travailleurs, aux allocataires des caisses sociales ainsi qu'à leurs ayants droit conclue au sein de la Sous-commission paritaire pour le transport urbain et régional de la Région wallonne.*

### Chapitre I – Champ d'application

#### Article 1

La présente convention collective de travail s'applique aux travailleurs, aux allocataires des caisses sociales et aux employeurs ressortissant à la Sous-commission paritaire pour le transport urbain et régional de la Région wallonne.

Par travailleurs, on entend les travailleurs masculins et féminins, tant ouvriers qu'employés.

Par allocataires des caisses sociales, on entend les travailleurs qui, indépendamment de la perception d'allocations sociales, relèvent des régimes de pensions, de prépension, de chômage et faveur des travailleurs licenciés à 55 ans et plus ainsi que les travailleurs qui relèvent des dispositions de la convention collective de travail du 21 janvier 1998 relative aux indemnités complémentaires d'incapacité de travail ratifiée par la convention collective de travail du 20 avril 2011 et des points 1.2., 2.3., 3.3. et 4.3. de l'annexe 1 de ladite convention collective de travail.

### Chapitre II – Principe général

#### Article 2

Les travailleurs, les allocataires des caisses sociales ainsi que leurs ayants

droit peuvent bénéficier d'un titre de transport donnant droit au transport gratuit sur l'ensemble des services réguliers autorisés ou concédés à la STIB, à la VVM et aux TEC.

La validité du titre de transport visé à l'alinéa précédent est étendue aux circuits de transport scolaire pour les enfants qui bénéficient de ce titre.

Les cas spéciaux non prévus par la présente convention collective de travail et toute question quant à son interprétation doivent être soumis à la Société Régionale Wallonne du Transport qui statuera.

### Chapitre III – Carte de service et carte de pensionné

#### Article 3

Tous les travailleurs en service actif au terme d'une période d'essai ou d'écologie, ainsi que tous les anciens travailleurs allocataires d'une caisse sociale ont droit à une carte de service ou une carte de pensionné.

Les personnes engagées sous contrat d'étudiant et les travailleurs intérimaires ne sont pas considérés comme travailleurs en service actif au sens de la présente convention collective de travail.

Le travailleur n'est plus considéré comme en service actif durant toute la période d'interruption complète de la carrière qui suit immédiatement une première interruption complète de la carrière de 3 mois quelle que soit la base légale de ladite interruption de carrière.

### Chapitre IV – Carte de famille

#### Article 4

Le titulaire d'une carte de service ou

d'une carte de pensionné, dénommé ci-après « le titulaire », donne droit aux cartes de famille pour son conjoint et ses enfants bénéficiaires d'allocations familiales.

#### Article 5

Le titulaire, dont la situation est décrite ci-après, ne donne pas droit à des cartes de famille :

- le travailleur qui n'a pas terminé son stage ;
- le travailleur engagé sous contrat de travail d'ouvrier d'une durée déterminée de 6 mois au moins tant qu'il n'atteint pas 3 mois de service ;
- le travailleur engagé sous contrat de travail d'employé d'une durée déterminée de 12 mois au moins tant qu'il n'atteint pas 6 mois de service ;
- en cas d'engagement d'un intérimaire sous contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée, la période de stage visée à l'alinéa précédent est réduite de la durée ininterrompue d'occupation en qualité d'intérimaire précédant immédiatement l'engagement sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

### Chapitre V – Notion de conjoint ayant droit

#### Article 6

Par conjoint ayant droit visé à l'article 4, on entend :

- l'époux ou l'épouse du titulaire marié ;
- une personne vivant sous le même toit à définir par le titulaire célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps.

#### Article 7

Le titulaire séparé de fait peut choisir d'attribuer la carte de famille à

son conjoint légitime ou à la personne désignée conformément à l'article 6.

En cours de validité de la carte de famille, le choix ne peut être modifié que moyennant restitution de la première carte attribuée ; la perte ou le vol de celle-ci fait perdre la possibilité de modifier le choix.

#### Article 8

La délivrance d'une carte de famille à la personne désignée conformément à l'article 6 est subordonnée à la remise d'une attestation unique de composition de ménage délivrée par les services de l'état civil de la commune où le ménage est domicilié.

#### Article 9

Le veuf ou la veuve du titulaire décédé aura droit à une carte de famille tant que cette personne peut prétendre au bénéfice d'allocations à charge d'une caisse sociale d'une société.

#### Article 10

En cas de divorce du titulaire, la délivrance ou le maintien d'une carte de famille à son ex-conjoint est totalement exclu.

### Chapitre VI – Notion d'enfant ayant droit

#### Article 11

L'enfant du titulaire visé à l'article 4 a droit à une carte de famille dès l'âge de 6 ans, à condition d'être bénéficiaire d'allocations familiales.

#### Article 12

L'enfant du titulaire visé à l'article 4 qui perd le bénéfice des allocations familiales maintient le droit à la carte de famille jusqu'à l'âge de 25 ans s'il est domicilié avec le titulaire.

#### Article 13

La délivrance d'une carte de famille à un enfant du conjoint visé à l'article 6, non apparenté au titulaire, est permise tant qu'il est

bénéficiaire d'allocations familiales et reste domicilié chez le titulaire. La délivrance de la carte est subordonnée à la remise d'une attestation unique de composition de ménage délivrée par les services de l'état civil de la commune où le titulaire est domicilié.

#### Article 14

L'enfant de l'ayant droit visé à l'article 9 a droit à une carte de famille tant qu'il est bénéficiaire d'allocations familiales.

#### Article 15

L'enfant orphelin d'un titulaire qui bénéficie en propre d'une allocation à charge d'une caisse sociale d'une société a droit à une carte de famille.

#### Article 16

L'enfant handicapé qui ne bénéficie plus d'allocations familiales à partir de 21 ans en vertu de la loi du 27 février 1987 est assimilé à l'enfant handicapé bénéficiaire d'allocations familiales.

Dans ce cas, la délivrance d'une carte de famille est subordonnée à la production d'une copie de la décision de paiement d'une allocation d'intégration sociale émanant du Ministère de la Prévoyance Sociale.

La présente règle s'applique sans préjudice d'autres conditions auxquelles doit répondre l'octroi de la carte de famille.

### Chapitre VII – Dispositions communes

#### Article 17

La carte est strictement personnelle et incessible. Elle doit être présentée spontanément au personnel en service et même remise à toute réquisition des agents du contrôle. Le titulaire de la carte s'engage à n'élever aucune réclamation contre la société en raison de l'usage de cette carte. Celle-ci sera retirée, sans préjudice d'autres mesures, en cas d'usage frauduleux.

#### Article 18

En cas de démission, de licenciement ou de fin de contrat à durée déterminée, le travailleur remettra sa carte de service et les cartes de famille au service du personnel avant toute clôture de comptes.

#### Article 19

Les cartes de famille ne seront pas délivrées tant que le titulaire n'aura pas remis au service du personnel tous les documents prouvant que les conditions d'octroi de ces cartes sont réunies.

### Chapitre VIII – Dispositions finales

#### Article 20

La présente convention remplace la convention collective de travail du 1<sup>er</sup> octobre 2007 relative aux facilités de circulation octroyées aux travailleurs, aux allocataires des caisses sociales ainsi qu'à leurs ayants droit.

#### Article 21

La présente convention collective de travail est conclue pour une durée indéterminée.

Elle entre en application le 1<sup>er</sup> février 2010.

Chaque partie peut dénoncer la présente convention moyennant un préavis de 6 mois notifié au Président de la Sous-commission paritaire pour le transport urbain et régional de la Région wallonne. Auquel cas, la partie qui dénonce la présente convention est tenue de proposer un nouveau projet de texte. ■

## Congrès statutaire

*La FGTB-CGSP secteur TBM organise ses congrès statutaires.*

Pour Charleroi, celui-ci aura lieu le samedi 8 octobre 2011 à 9h au 42, rue de Montigny à 6000 Charleroi.

Les postes à pourvoir sont :

- Vérificateurs aux comptes (2) ;
- Secrétaire régional, sortant et rééligible ;
- Président de la régionale, sortant et rééligible ;
- Vice-président de la régionale, sortant.

Candidats :

- Membre de l'Exécutif (bureau) wallon, Secrétaire régional + 2 ;
- Membre du Comité wallon, Exécutif wallon + (3) ;
- Membre du Congrès wallon, Comité wallon + (3) ;

- Membre du Comité fédéral, Bureau wallon + (2) ;
- Membre du Congrès fédéral, Comité fédéral + (3) ;
- Membre du Fonds Social National (1 issu du CE) ;
- Candidat Vérificateur aux comptes fédéraux (1) ;
- Candidat Président des allocataires sociaux (1).

Votre candidature devra être envoyée (par mail ou courrier) au Président de la régionale du secteur TBM au plus tard le 30 septembre 2011.

Pour être candidat, il faut :

- que les candidatures soient présentées et examinées par le Secrétaire régional et mises à l'ordre du jour du Congrès régional pour l'élection et ratification ;
- cette procédure devra se faire dans l'intérêt de la régionale et dans le

- respect d'un fonctionnement correct envers la CGSP ;
- s'inscrire dans le statut et la ligne politique (déclaration de principe) de la FGTB ;
- respecter les accords, les conventions et la réglementation en vigueur dans l'entreprise ;
- être disponible et accessible à ses collègues afin de pouvoir accomplir sa mission syndicale.

*Secrétaire régional, Carmino Fasano  
Président, Jules Schellens*

## Assemblée générale

Le Comité régional secteur TBM des allocataires sociaux (CRI, CRA et CAS) de la CGSP vous invite à leur assemblée générale qui se tiendra le lundi 3 octobre 2011 à 10h à la CGSP de Charleroi, rue de Montigny 42.

Nous espérons votre participation à cette assemblée dont l'ordre du jour sera :

analyse des candidatures pour le congrès du secteur TBM de la régionale de Charleroi du samedi 8 octobre 2011.

*Président AS, Francis Saye  
Secrétaire régional, Carmino Fasano*

# Régionale du Hainaut et du Brabant wallon

## Congrès statutaire

*Notre congrès statutaire se déroulera le samedi 15 octobre 2011 dans la salle Janssens, rue Lamir, 18-20 à 7000 Mons à partir de 10h.*

À cette occasion, nous renouvelons l'ensemble des mandats de notre régionale dans les diverses instances de la CGSP-TBM.

Ci-dessous, la composition actuelle de notre représentation :

Président	Vincent Vanboucq	sortant et rééligible
Secrétaire régional	Philippe Duquène	sortant et rééligible
Exécutif wallon	Vincent Vanboucq (HT)	sortant et rééligible
	Jean-Marc Herregodts (HT)	sortant
Comité wallon	Laurent Glaude (BW)	sortant et rééligible
	Corine Dieu (HT)	sortante et rééligible
	Vincent Vanboucq	sortant et rééligible
	Jean-Marc Herregodts (HT)	sortant
	Hennerez Roger (HT)	sortant et rééligible
	Claude Decamps (Allocataires sociaux)	sortant et rééligible
Congrès wallon	Olivier Chabeau (BW)	sortant et rééligible
	Bernard Destrain (HT)	sortant et rééligible
	Vincent Vanboucq (HT)	sortant et rééligible
	Jean-Marc Herregodts (HT)	sortant
	Roger Hennerez (HT)	sortant et rééligible
	Corinne Dieu (HT)	sortante et rééligible
	Philippe Kiss (HT)	sortant et rééligible
	Laurent Glaude	sortant et rééligible
Comité fédéral	Olivier Chabeau (BW)	sortant et rééligible
	Bernard Destrain (HT)	sortant et rééligible
	Vincent Vanboucq (HT)	sortant et rééligible
	Jean-Marc Herregodts (HT)	sortant
Congrès fédéral	Olivier Chabeau	sortant et rééligible
	Bernard Destrain	sortant et rééligible
	Vincent Vanboucq	sortant et rééligible
	Jean-Marc Herregodts	sortant
	Laurent Glaude	sortant et rééligible
	Claude Decamps	sortant et rééligible
	Corinne Dieu	sortante et rééligible
	Roger Hennerez	sortant et rééligible
Vérificateurs aux comptes	Jean-Marc Herregodts	sortant et rééligible
	Claude Decamps	sortant et rééligible
Allocataires sociaux	Claude Decamps	sortant et rééligible

Les candidats à l'un de ces postes sont priés d'envoyer leur candidature au plus tard pour le 30 septembre 2011 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Cde Vanboucq Vincent : Président du secteur TBM - Rue Lamir, 18-20 - 7000 Mons

Les votes éventuels se feront sur base des affiliations et **seront clôturés au 31 août 2011.**

Espérant vous rencontrer nombreux.

*Philippe Duquène*  
Secrétaire régional

## Régionale de Liège-Verviers

### Congrès statutaire – Appel aux candidatures

*Le Congrès statutaire de la régionale Liège-Verviers aura lieu le samedi 29 octobre 2011 à 9h30, salle « Piron » 4ème étage, 9/11, Place Saint-Paul à 4000 Liège.*

Comme prévu dans nos statuts, les mandats suivants sont à pourvoir :

- Secrétaire régional : Claudy Vickévorst, sortant et rééligible ;

- Président régional : Luc Dejardin, sortant et rééligible ;
- Vice-président régional : Fabian Quintiens, sortant et rééligible ;
- 2 vérificateurs aux comptes : Joseph Ferro sortant et non rééligible (fin du mandat de 4 ans) et Sébastien Vickevorst sortant et rééligible.

Les candidatures éventuelles doivent parvenir au Président du secteur,

au plus tard, **le lundi 26 septembre 2011**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Luc Dejardin  
Président CGSP-TBM  
Place Saint-Paul, 9/11  
4000 Liège

## Régionale de Namur-Luxembourg

### Congrès statutaire du secteur

#### Tram-Bus-Métro

*Le congrès statutaire aura lieu le 22 octobre 2011 à 9h30 dans la Salle du 1er étage de la CGSP de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.*

Comme prévu dans nos statuts, les mandats repris ci-dessous sont à pourvoir. Il faut noter que, seuls les délégués élus ou confirmés dans leur mandat aux élections de mai 2011, pourront déposer leur candidature.

- Un Secrétaire régional : Johan Lambert (sortant et rééligible).
- Un Président régional : Johnny Labenne (sortant et rééligible).
- Deux Vice-présidents : Sébastien Wautelet et Fernando Battista (sortants et rééligibles).
- Deux vérificateurs aux comptes : Roger Theis et José Fromont (sortants et rééligibles).
- Neuf membres pour le Bureau exécutif régional :

- section Mouvement Luxembourg : Johnny Labenne (sortant et rééligible) ;

- section Mouvement Namur : Patrick Croon (sortant et rééligible) ;
- section Mouvement Ohey : José Demaerschalk (sortant et rééligible) ;
- section Mouvement Florennes : Francis Gralinger (sortant et rééligible) ;
- section Services techniques : Sébastien Wautelet (sortant et rééligible) ;
- section Employés : Nathalie Matagne (sortante et rééligible) ;
- section SRWT : Fernando Battista (sortant et rééligible) ;
- section Non-actifs Namur : Daniel Dumont (sortant et rééligible) ;
- section Non-actifs Luxembourg : Roger Theis (sortant et rééligible).

Exécutif wallon :

- 1 mandat réservé au Président
- 1 mandat réservé au 1<sup>er</sup> Vice-président

Six membres pour le Comité wallon :

- Mouvement Luxembourg : Le Pré-

sident siège d'office.

- Mouvement Namur : Patrick Croon (sortant et rééligible).
- Non-actifs : José Fromont (sortant et rééligible).
- SRWT : Grégoire Kayibanda (sortant).
- Services techniques : Sébastien Wautelet (sortant et rééligible).
- Employés : Jean-Marc Longrée (sortant et rééligible).

Dix membres pour le Congrès wallon :

Les membres du Comité wallon sont repris d'office plus 4 mandats : Claude Burnay (sortant et rééligible), Daniel Dumont (sortant) et 2 mandats vacants.

Quatre membres pour le Comité fédéral :

- 3 mandats réservés au Président et aux deux Vice-présidents ;
- 1 mandat à Denis Kinet (sortant et rééligible).

Huit membres pour le Congrès fédéral :

- les membres du Comité fédéral sont repris d'office plus 4 ;
- mandats : Claude Burnay et Patrick Croon (sortants et rééligibles) et 2 mandats vacants.

Trois membres effectifs et un suppléant pour la Commission de services de Salzennes :

- Denis Kinet (effectif sortant et rééligible) ;
- Patrick Croon (effectif sortant et rééligible) ;
- Samuel Cormanne (effectif sortant et rééligible) ;
- Frédéric Limet (suppléant sortant et rééligible).

Un membre effectif et un suppléant pour la commission discipline du Mouvement Namur :

- Patrick Croon (effectif sortant et rééligible) ;

- Manque un suppléant.

Un membre effectif et un suppléant pour la commission discipline du Mouvement Luxembourg :

- Jean-Luc Oury (effectif sortant et rééligible) ;
- Manque un suppléant.

Un membre effectif et un suppléant pour la commission discipline des Services techniques :

- Sébastien Wautelet (effectif sortant et rééligible) ;
- Manque un suppléant.

En dehors de ces mandats, la Régionale de Namur-Luxembourg, secteur TBM peut aussi présenter un candidat au Congrès wallon pour le mandat de vérificateur aux comptes pour le Secteur TBM fédéral.

Daniel Dumont occupe le mandat de Président wallon des allocataires sociaux. Il est sortant et rééligible au Congrès wallon.

Les délégués qui souhaitent déposer leur candidature devront le faire par courrier durant le mois de septembre 2011 (le cachet de la poste faisant foi), à l'attention de :

Johan Lambert  
Secrétaire régional TBM  
Rue de l'Armée Grouchy, 41  
5000 Namur

Les statuts sont à la disposition des délégués au bureau régional TBM Namur-Luxembourg.

*Johan Lambert*  
Secrétaire régional

## Comité des pensionnés, prépensionnés et allocataires sociaux

Le prochain Comité se tiendra le mardi 20 septembre 2011 à 14h dans les locaux de la CGSP Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

### TRIBUNE

#### Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • L'aide au développement gonflée  
• Documentaire : le film « Cheminots » en première à Liège • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Derrière le communautaire, une politique de droite
- 4 /** Dossier • Note Di Rupo : la régression est en marche • 2010-2011 - En Belgique une crise institutionnelle • 4 années de crises en Europe et dans le monde
- 8 /** IRB • Camarade, ne vois-tu rien venir ?

[www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

### SOMMAIRE

#### Infos POSTE

- 9 /** Édito • Retenir les leçons...
- 10 /** Pays-Bas • Abvakabo : nous avons sous-estimé les conséquences de la libéralisation postale

#### Infos TBM

- 11 /** Rappel • CCT du 1<sup>er</sup> février 2010
- 13 /** Régionale de Charleroi • Congrès statutaire / Charleroi • Assemblée générale
- 14 /** Régionale du Hainaut et du Brabant wallon • Congrès statutaire
- 15 /** Régionale de Liège-Verviers • Congrès statutaire – Appel aux candidatures / Régionale de Namur-Luxembourg • Congrès statutaire du secteur TBM



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11